



Collège Anne FRANK 0772413e
14 boulevard des Genêts
77600 BUSSY SAINT GEORGES
☎ 01 64 76 40 70
Mel : ce.0772413e@ac-creteil.fr

Bussy-Saint-Georges, le 04 novembre 2020.

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Le nouveau protocole sanitaire applicable à compter du 2 novembre sera mis en place dès lundi 9 novembre 2020.

Vous trouverez ci-après quelques informations complémentaires à l'infographie qui figure sur le site du collège depuis le 3/11/20.

Organisation des cours

Une salle sera dédiée à une classe, à l'exception des matières spécifiques (technologie, arts plastiques, musique et sciences). Les groupes de langues et l'option Latin fonctionneront par groupe de niveau.

Des cours vont être placés en distanciel à partir du lundi 9 novembre 2020, des enseignants étant en situation de vulnérabilité. Les emplois du temps sont donc en cours de modification et seront visibles sur Pronote à partir du 08 novembre. La version papier sera distribuée en début de semaine.

Devoirs Faits

La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Les séances de « devoirs faits » seront donc organisées par niveau et reprendront à partir du **23/11/20**.

Organisation de la récréation

La distanciation physique n'est pas obligatoire dans les espaces extérieurs entre élèves d'un même groupe.

Ainsi les temps de récréation seront organisés par niveau et de manière échelonnée afin de limiter les croisements entre groupes d'élèves.

La cour de récréation sera délimitée en deux zones. Chaque zone, balisée, correspondra à un niveau dédié.

La restauration scolaire

L'objectif est de garantir la sécurité des élèves et des agents.

Les élèves et les personnels continuent de réaliser une hygiène des mains correcte et fréquente, en entrant et en sortant du lieu de restauration. Au collège sont mis à leur disposition des distributeurs de produit hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du réfectoire. Le port du masque reste obligatoire à l'entrée dans le réfectoire et jusqu'à l'installation à table et lorsque l'élève quitte la table.

Les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves. Nous observons le maintien d'une distanciation d'un mètre entre les tables et les élèves sont placés par groupes de niveau.

EPS

La limitation du brassage entre groupes d'élèves étant renforcée, les rencontres entre établissements ou entre différents groupes d'élèves sont annulées.

Le port du masque n'étant pas possible lors d'une activité physique, le strict respect de la distanciation physique doit alors être assuré. Les avis du Haut Conseil de la Santé Publique prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activité sportive, règle que la pratique de certains sports ne permet pas. Seuls les sports permettant de respecter cette distanciation peuvent être pratiqués. Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont suspendues.

Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, etc.) doivent porter leur masque et respecter, dans la mesure du possible, la distance d'un mètre, définie pour les personnes en position statique.

Les activités extérieures sont privilégiées, néanmoins l'activité physique en gymnase reste possible. Cela permet la pratique de nombreuses activités physiques autres que les sports collectifs (step, préparation physique, ateliers de gymnastique, ...) S'agissant des activités aquatiques, elles seront possibles et organisées dans le respect des protocoles sanitaires et de la réglementation applicable à chaque piscine.

Les élèves doivent arriver en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique et avec une bouteille d'eau, l'accès aux vestiaires étant non autorisé.

L'utilisation de matériel partagé par les élèves d'une même classe ou d'un même groupe de classe est possible (raquettes, ballons, volants ...). Les enseignants désinfectent le matériel commun régulièrement et fréquemment, et les élèves utilisent régulièrement du gel hydro-alcoolique.

UNSS

Les activités de l'association sportive ne pourront être assurées en raison du brassage d'élèves de différents niveaux. Une réflexion est en cours sur ce sujet avec les directeurs départementaux de l'UNSS.

L'option escalade est maintenue uniquement par niveau. Les élèves d'un même niveau auront cours une semaine sur trois.

J'espère que ces informations vous permettront de mieux comprendre le fonctionnement actuel du collège et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves mes sincères salutations.

La principale
S. Lulin